

# L'Ordre des médecins, très sou vent critiqué, toujours pas réformé

Maggie De Block attend que l'Ordre se modernise de lui-même. Ecolo prend les devants.

**R**éformer l'Ordre des médecins, on en parle depuis longtemps en Belgique. Au Parlement, de multiples débats ont eu lieu à ce sujet. Des textes ont été déposés. L'un d'eux a même été adopté au Sénat, mais il n'a jamais franchi le cap de la Chambre.

Il existe pourtant un consensus politique sur la nécessité de moderniser cet organe, créé en 1938 et légèrement remanié en 1967, mais qui, de l'avis majoritaire, n'est plus adapté au monde d'aujourd'hui.

Un organe auquel est tenu de s'affilier chaque médecin exerçant sur le territoire belge, qui dispose d'un pouvoir disciplinaire et dont la mission officielle est de veiller "au respect de l'honneur et de la dignité de la profession" médicale.

## Maggie attend

Il rend des avis sur des questions de santé publique. Mais il est surtout connu pour sa capacité à poursuivre et sanctionner les médecins qui n'auraient pas respecté les règles déontologiques propres à la profession et à donner suite aux plaintes des patients (ce qui n'empêche pas ces derniers de s'adresser aux tribunaux par ailleurs).

L'arrivée du nouveau gouvernement n'a pas changé la donne. La ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), se dit certes favorable à une modernisation de l'Ordre des médecins. Mais elle laisse l'initiative à l'Ordre lui-même. Celui-ci a entamé une réflexion sur son avenir. Il devra faire une proposition de réforme, qui sera ensuite discutée à la Chambre.

La seule modification que la ministre

va apporter elle-même, par un arrêté royal en préparation, est d'ordre linguistique. L'appellation néerlandophone "Orde van geneesheren" va être modifiée en "Orde van artsen", pour mieux correspondre à la réalité de notre époque, où de nombreux médecins sont des femmes et non des hommes ("heren").

Pour le reste donc, le gouvernement attend les propositions de l'Ordre. Son aile francophone tiendra une matinée de réflexion, le 14 mars. "On continue de réfléchir", fait laconiquement savoir l'Ordre, qui ne semble pas pressé d'aboutir.

Mais au Parlement, certains s'impacientent. Le groupe Ecolo-Groen a dès lors déposé, fin 2014, une proposition de loi qui non seulement réforme l'Ordre des médecins (et l'Ordre des pharmaciens) mais instaure également un Conseil de déontologie pour l'ensemble des professions de soins.

Muriel Gerken, porteuse du projet, explique que la proposition des verts s'inspire fortement du texte qui avait été approuvé à une large majorité au Sénat sous la précédente législature.

Il veut répondre aux critiques que subit l'Ordre des médecins (voir ci-contre), en y ajoutant une dimension multidisciplinaire, mais sans supprimer l'Ordre. "Certains voudraient le voir disparaître. Ce n'est pas notre avis. Il ne faut pas réduire l'action de l'Ordre à ces dérapages : cette institution joue aussi un rôle positif très important dans l'évolution de la déontologie et de la qualité des soins."

La proposition vise cependant à moderniser l'organe, à commencer par son objet même. "Plutôt que le respect de l'honneur et de la dignité de la profession", reprend M<sup>me</sup> Gerken, on est en droit d'attendre de l'Ordre qu'il se préoccupe de

déontologie, d'une qualité de soins optimale, d'un respect de l'usager et de la qualité des relations entre professionnels, patients et institutions."

## Des Ordres des infirmières et des kinés

Une structure faitière, dénommée Conseil supérieur de déontologie des soins de santé, serait mise en place. On conserverait les Ordres des médecins et des pharmaciens et l'on créerait deux

Ordres nouveaux, l'un pour les kinésithérapeutes, l'autre pour les infirmières.

Le rôle du Conseil supérieur serait d'élaborer des règles applicables à l'ensemble du secteur des soins de santé. A ses côtés, un conseil de première instance et un conseil d'appel seraient chargés de traiter les plaintes pour les professions qui ne disposent pas d'un Ordre (les logopèdes, par exemple).

Pour démocratiser les instances, on les ouvrirait à des représentants des patients ainsi qu'à des spécialistes des questions éthiques. Et des règles strictes d'incompatibilité seraient d'application. Plus question de siéger au conseil de l'Ordre si l'on exerce des responsabilités dans un hôpital, une mutuelle, à l'Inami ou dans une organisation professionnelle. En outre, on rajeunirait les cadres, en abaissant les conditions d'ancienneté.

Une plus grande transparence serait par ailleurs assurée par la publication d'extraits des décisions juridictionnelles dans des rapports annuels.

Enfin, le financement des Ordres, à partir du moment où leur mission est redirigée vers la qualité des soins, serait partiellement assuré par la collectivité. Et non plus par les seules cotisations de la profession, ce qui participe à l'aspect corporatiste des Ordres.

Laurent Gérard

*"Plutôt que le respect de l'honneur et de la dignité de la profession, on est en droit d'attendre de l'Ordre qu'il se préoccupe de déontologie, d'une qualité de soin optimale, d'un respect de l'usager et de la qualité des relations entre professionnels, patients et institutions."*

MURIEL GERKENS

## Quatre reproches

**1. Objet dépassé.** La mission de l'Ordre des médecins, c'est "le respect de l'honneur et de la dignité de la profession". Nombreux sont ceux qui estiment que cette vision est réductrice et dépassée.

**2. Manque de séparation des pouvoirs.** Une démocratie se fonde sur la séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Dans la structure de l'Ordre des médecins,

cette séparation ne serait pas suffisante. De même, dans le traitement des plaintes qui arrivent à l'Ordre, la séparation entre le volet instruction et le volet jugement devrait être renforcée.

**3. Manque de transparence.** L'Ordre des médecins fonctionne dans une grande opacité, et les droits de la défense comme des plaignants ne sont pas respectés, pointent les critiques. A cela s'ajoute l'absence de publicité des décisions (que l'Ordre justifie par l'existence du secret

professionnel) : quand un patient dépose plainte, il n'est pas informé des suites qui sont données.

**4. Composition.** Les conseils de l'Ordre sont composés de médecins souvent âgés (il faut au minimum 10 ans de pratique pour y siéger), pas assez au fait des nouvelles pratiques médicales. De plus, nombreux sont ses membres qui siègent également dans des organisations professionnelles ou participent à la gestion d'un hôpital, ce qui peut entraîner des conflits d'intérêts. L.G.